



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

Brossard

Question écrite n° 27549

### Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation de l'entreprise Brossard de Saint-Jean-d'Angély. L'entreprise Brossard de Saint-Jean-d'Angély, berceau de la marque, là où sont nés les fameux boudoirs de papy Brossard et le Savane, a annoncé son intention de fermer le site cet été. Pourtant les bénéfices de l'an passé s'élèvent à 3,2 millions de francs et les coûts de revient ne cessent de diminuer depuis cinq ans, 12 % à 22 % selon les produits. Aucune difficulté économique ne justifie la fermeture du site ; il s'agit d'une volonté, de nombreux documents en attestent, d'augmenter les profits à l'aide d'une restructuration qui provoquerait la délocalisation du site. Ce choix se ferait au mépris des intérêts de la collectivité et dans une région très fortement touchée par le chômage. Actuellement l'usine emploie 132 salariés dont la moyenne d'âge est de quarante-sept ans avec une ancienneté d'environ trente ans. Dans ce contexte, le désarroi des salariés est très vif. Déjà cinq semaines de grève ont eu lieu en automne 1998, la grève a repris dernièrement et dure depuis huit semaines. Les salariés avec leurs syndicats CGT et CFDT refusent d'être sacrifiés dans le seul but de satisfaire des actionnaires. L'usine Brossard de Saint-Jean-d'Angély est viable et rentable, des propositions sérieuses existent pour développer davantage la production et la productivité. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin d'empêcher le gâchis économique et social qu'entraînerait la fermeture de l'usine Brossard à Saint-Jean-d'Angély.

### Texte de la réponse

La société Gringoire sous la marque Brossard, appartenant au groupe américain Sara Lee spécialisé en produits de grande consommation, avait annoncé la fermeture de l'établissement de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime) pour juillet 1999 et le transfert des unités de pâtisserie vers Pithiviers (Loiret). Les négociations avec divers repreneurs potentiels ont longtemps achoppé sur le volet emploi ; l'inquiétude des salariés s'est manifestée dans un mouvement de grève de longue durée (onze semaines) jusqu'à la signature de l'accord de reprise du site par le groupe CCA (Comptoir commercial alimentaire) le 5 juillet dernier. Le groupe CCA est spécialisé dans les salaisons, la conserverie, le foie gras et la biscuiterie. Ce groupe s'est engagé à maintenir l'unité industrielle et à reprendre 82 des 129 salariés. Il a prévu 87 recrutements, 45 pour remplacer les salariés de Brossard S.A. qui n'ont pu être reclassés dans la nouvelle société et 42 créations de poste pour développer les activités du site.

### Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27549

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mars 1999, page 1839

**Réponse publiée le :** 6 décembre 1999, page 6961